



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur les risques pour la santé publique du moustique tigre lors des Jeux 2024

Question écrite n° 10755

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'expansion des moustiques tigres qui risquent de poser un enjeu de santé publique important lors des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. En effet, le moustique tigre, originaire d'Asie du Sud-Est, serait arrivé en France en 2004 par la frontière italienne. L'*Aedes albopictus* (de son vrai nom) a remonté le couloir rhodanien pour atteindre le Val-de-Marne en 2015 et coloniser progressivement toute la région parisienne, dont Paris en 2018. En 20 ans, il a colonisé la totalité des départements métropolitains, du sud vers le nord. C'est une espèce invasive qui a une capacité hors du commun et qui fait partie des cinquante espèces les plus invasives au monde. Jusqu'ici, les gouvernements successifs se sont contentés de laisser faire les communes sans développer de politique publique globale alors qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique qui prive les gens de sommeil (démangeaisons) ou désorganise la biodiversité par exemple. Mais avec les jeux Olympiques, ce sont des millions de personnes de tous les continents qui vont débarquer en France, notamment à Paris, ou à Marseille. Et les moustiques tigres comptent bien profiter de la grande messe olympique lors des jeux Olympiques de Paris 2024 qui vont attirer touristes et spectateurs du monde entier pour assister au plus grand évènement sportif de la planète. Or, selon le pôle de recherche en maladies infectieuses à l'Institut de recherche pour le développement à Montpellier, « il y a un vrai risque pendant les jeux Olympiques de transmission de maladies ». En effet, les moustiques ne transportent pas de maladie, mais ils sont vecteurs de pathogènes qui, eux, sont responsables de maladies. C'est-à-dire qu'en pompant le sang d'humains infectés, le moustique récupère alors les pathogènes qui se multiplient dans son organisme et peut ensuite les transmettre à d'autres personnes saines qui peuvent ensuite développer la maladie. La dengue, la zika ou le chikungunya, la fièvre jaune, ou d'autres maladies, présentes en outre-mer ou dans certaines régions du monde pourraient s'établir, du moins provisoirement, en métropole, notamment autour des lieux des Jeux. Il faut rappeler qu'en 2022, il y a eu une forte augmentation en France des maladies tropicales transmises par ce moustique (dengue, zika ou le chikungunya). En outre, selon l'unité interaction virus-insectes à l'Institut Pasteur, les conditions seront réunies pour leur festin car la période d'activité du moustique tigre s'étend de mai à septembre avec un pic durant l'été en raison des fortes chaleurs qui favorisent son développement, en particulier dans les bulles de chaleur urbaines. La mondialisation sauvage renforce ainsi le moustique tigre en raison des échanges incontrôlés, qui contribuent à l'accélération du réchauffement climatique. Par ailleurs, en plus de la profusion de victimes potentielles, Français comme touristes étrangers, il s'agit d'un insecte diurne, c'est-à-dire qu'il sévit en pleine journée, à l'inverse du *Culex pipiens*, le moustique « simple » dont on a l'habitude en France : en d'autres termes, les « femelles tigres », attirées par le CO2 et la transpiration, seront actives pendant les différentes activités et épreuves sportives qui rassemblent chacune des milliers de spectateurs, sportifs et délégations ! Donc, avec les Jeux, ce sont des millions de personnes de tous les continents qui vont débarquer à Paris, avec potentiellement des pathogènes impossibles à détecter mais faciles à partager, selon les experts. Le Gouvernement ne peut pas espérer qu'il fasse un temps sec lors de ces Jeux, il doit agir dès maintenant, préventivement, d'abord par des campagnes d'information, car les moustiques tigres vivent fréquemment dans un rayon de 100 mètres et pondent dans les petites surfaces d'eau propres, souvent à l'ombre. Aussi, le mieux reste de vider systématiquement les coupelles des pots de fleurs, les pneus, les composts, les gouttières et tout récipient qui leur offre un gîte larvaire pour ainsi limiter la reproduction. Ensuite, l'action publique pourrait

expérimenter de manière massive les pièges au CO2 ou les techniques de stérilisation. Il n'est pas trop tard pour agir, limiter sa colonisation et surtout sécuriser les Jeux sur ce point de santé publique majeur afin d'éviter que des maladies supplémentaires prolifèrent en France à cause du moustique tigre. Elle demande donc à connaître son plan de bataille sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les maladies vectorielles à moustiques constituent un important sujet de santé publique qui retient l'attention des pouvoirs publics dans le contexte actuel de changement climatique. L'importante réforme de 2019, relative à lutte contre les arboviroses, a modernisé la politique de prévention et de lutte antivectorielle. La dengue, le chikungunya, le zika et l'infection à virus West-Nile sont désormais inscrites sur la liste des maladies à signalement obligatoire. La surveillance de la circulation des moustiques et des virus est opérée de façon coordonnée, chacun dans leur domaine, par des acteurs de la santé humaine et des acteurs de la santé animale. Des actions de communication préventive sont déployées chaque année vers de nombreux publics, principalement vers les habitants des départements colonisés par le moustique tigre et les personnes se rendant en régions d'endémie, comme les départements d'Outre-mer, ou revenant de ces régions. Ces actions seront renforcées à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024. Le Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (COVARs) a émis au mois d'avril 2023 un avis relatif aux arboviroses à Aedes, dans lequel il souligne le risque de recrudescence de cas d'arboviroses en métropole dans le contexte du réchauffement climatique et des mouvements de population lors de grands événements internationaux tels les JOP 2024. Le ministère de la santé et de la prévention va s'appuyer sur cet avis pour renforcer son action en faveur de la santé publique. La poursuite des recherches sur les techniques innovantes de lutte antivectorielle figure également à l'ordre du jour. Un plan d'actions élaboré par les services du ministère de la santé et de la prévention intègre les recommandations du COVARs, et propose d'élargir au périmètre des maladies vectorielles transmises par les moustiques. Le projet de plan d'actions concernant la prévention et la gestion des maladies vectorielles transmises par les moustiques est bâti autour de grands axes de travail dont l'anticipation des épidémies, et la facilitation de la prise en charge des cas déclarés, la définition de la stratégie vaccinale et la sécurisation des produits issus du corps humain. Des messages de prévention tels que vider systématiquement les coupelles des pots de fleurs, les pneus, les composts, les gouttières et tout récipient qui leur offre un gîte larvaire pour limiter la reproduction des moustiques sont nécessaires. Ces gîtes potentiels se trouvent en grand nombre chez les particuliers, aussi l'Etat et les collectivités territoriales savent pouvoir compter sur la collaboration utile des élus pour relayer les messages de prévention auprès des citoyens qui seront ainsi les premiers bénéficiaires de leurs propres actions.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10755

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7199

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10299